



Compte-rendu

Conseil municipal du 06 mars 2019

L'an deux mille dix-huit, le 06 mars 2019, le Conseil Municipal de Montmoreau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Henry Dunant, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Michel BOLVIN.

Date de convocation : 01/03/2019

Nombre de membres en exercice: 57

Présents :

Monsieur AUPY Aurélien, Madame BARBEREAU Anaïs, Madame BENIGNE Andrée, Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Monsieur BRUNO Thierry, Madame CAILLETEAU Muriel, Monsieur CAILLON Jean-Claude, Monsieur CAZADIEU Maurice, Monsieur COMBAUD Dominique, Madame DARDILLAC Mireille, Monsieur DESCHAMPS Jack, Monsieur FUSILLIER Serge, Madame GAVOILLE Dany, Monsieur GIRAUD Raymond, Madame HERAUD Murielle, Monsieur HERBRETEAU Bernard, Madame HOLLEMAERT Catherine, Madame HUGUET Myriam, Monsieur LABBE Hervé, Monsieur LABROUSSE Jean-Michel, Madame LAGOURDETTE Florence, Monsieur LAPORTE Jean-Paul, Monsieur LATUILLERIE Bernard, Madame MOREAU Lysiane, Monsieur MANDOU Robert, Madame ROUSSEAU Carole, Monsieur MICHELET Jacki Philippe, Monsieur NEDELEC Michel, Monsieur PARNAUDEAU Christophe, Monsieur PAUL-HAZARD Michel, Monsieur PUYDOYEUX Jean-Jacques, Monsieur RENAUD Frédéric, Monsieur SIMONNET Didier, Madame STANWELL Faith, Monsieur VINET Daniel, Madame VRILLAUD Bernadette

Pouvoirs:

Monsieur ELUERD Roland a donné pouvoir à Monsieur HERBRETEAU Bernard
Madame GODREAU Sandrine a donné pouvoir à Monsieur SIMONNET Didier
Madame PIVETEAU Béatrice a donné pouvoir à Monsieur BOLVIN Jean-Michel
Monsieur SEGUIN Loïc a donné pouvoir à Monsieur PUYDOYEUX Jean-Jacques
Monsieur VIGIER Pascal a donné pouvoir à Monsieur CAILLON Jean-Claude

Absents excusés :

Monsieur BERTHAUD Laurent, Madame BOUTRAIS-THUILLE Brigitte, Monsieur CROCHET Didier, Monsieur ELUERD Roland, Madame GODREAU Sandrine, Monsieur GUERIN Jean Didier, Madame LABROUSSE Christine, Madame PIVETEAU Béatrice, Monsieur SALLEE Patrick, Madame SAUDOUX Maryse, Monsieur SEGUIN Loïc, Monsieur VIGIER Pascal

Absents :

Madame BLANLOEUIL Dominique, Monsieur BRIDONNEAU Frédéric, Monsieur CHAUMET Jean-Claude, Monsieur FROUGIER Vincent, Monsieur GAMAIN Serge, Monsieur GUERIN Raymond, Madame POUPET Pauline, Madame POZZA Monique, Madame TALLE Maryse

Secrétaire de séance :

VINET Daniel

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 06/02/2019

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'observer une minute de silence, en hommage à Monsieur Robert BORDE, maire de DEVIAT.

FINANCES

1. BA Assainissement : Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement préalable au vote du budget

Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un des bâtiments du château doit être raccordé à l'assainissement. Les travaux seront certainement réalisés avant le vote du budget par l'entreprise Philippe GUERIN. Le montant du devis des travaux s'élève à 5 567.32 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la délibération D2019-2-16, une participation à l'assainissement collectif (PAC) de 1500€ sera demandée à Mme DERASSE, propriétaire du château.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- **d'autoriser le paiement de cette dépense**
- **d'inscrire ces crédits au chapitre OPNI / article 21532**

URBANISME

2. Vente de logements

Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil que le bailleur « LE FOYER », dans le cadre de sa procédure dite de « vente HLM », souhaite mettre en vente 10 pavillons :

adresse	Type	UG	Surface Habitable	Prix de vente occupant	Prix de Vente grand public
4, Chemin des Chardonnerets	T4	005477	85,30	116 000 €	120 600 €
6, Chemin des Chardonnerets	T4	005479	85,30	120 000 €	124 800 €
16, Avenue Antoine Delafont	T4	005465	85,30	119 000 €	123 700 €
8, Chemin des Chardonnerets	T3	005481	67,53	96 500 €	100 300 €
2, Chemin des Chardonnerets	T4	005475	85,30	117 000 €	121 600 €
1, Chemin des Chardonnerets	T3	005473	68,98	96 500 €	100 300 €
20, Avenue Antoine Delafont	T3	005469	68,98	97 000 €	100 800 €
22, Avenue Antoine Delafont	T3	005471	67,53	95 500 €	99 300 €
18, Avenue Antoine Delafont	T4	005467	85,30	119 000 €	123 700 €
14, avenue Antoine Delafont	T5	005463	98,66	136 000 €	141 400 €



Ces logements seront proposés en premier temps aux locataires.

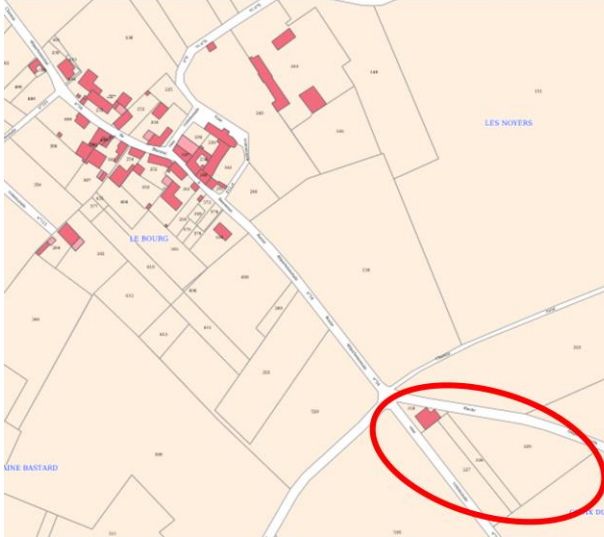
La commune doit, à la demande de la préfecture, donner son avis sur la vente de ces logements.

Pour rappel : la commune s'était portée caution pour les prêts liés à la construction de ces logements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la vente des logements présentés.

3. Exercice du droit de préemption urbain – Vente par adjudication à Aignes

Monsieur le Maire informe le conseil que les biens situés sur Aignes, cadastrés Section A n°225, 226, 227, 228, vont être vendus par adjudication (*adjudication = modalité de vente d'un bien mis aux enchères par un juge, un notaire ou un fonctionnaire, octroyé à la personne offrant le prix le plus élevé*).



L'article R 213-15 du Code de l'urbanisme, prévoit que les ventes par adjudication doivent faire l'objet d'une déclaration du greffier auprès de la mairie.

Le maire dispose alors de 30 jours à compter de l'adjudication pour informer le greffier de sa décision de se substituer à l'adjudicataire, c'est-à-dire d'exercer un droit de préemption urbain ou non.

Nous avons interrogé le service urbanisme de la préfecture sur ce dossier, s'agissant d'un DPU qui ne rentre pas en compte dans les DPU instaurés par le conseil municipal.

Voici la réponse de la préfecture :

« En l'espèce, il apparaît que le conseil communautaire (CdC compétente) a délégué à la commune de Montmoreau l'exercice du DPU le 9/03/17. Monsieur le maire a reçu délégation du conseil municipal d'exercer les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme (point 15 de la délibération (DCM) du 4/01/17). Le Maire peut donc décider seul uniquement pour les biens inclus dans le périmètre de DPU détaillé dans la délibération du conseil municipal du 7/11/18.

L'ex-territoire d'Aignes n'ayant pas de DPU instauré, il semble que c'est au conseil communautaire de se prononcer sur une éventuelle préemption, sachant que pour être préemptés, les biens immobiliers doivent impérativement être situés dans une zone de préemption. »

Par conséquent, le conseil n'a pas à se prononcer sur cette vente. Le dossier a été transmis à la CDC.

4. Proposition de vente d'un terrain à la commune – St-Amant

38 pour, 3 abstentions, 0 contre

Monsieur le Maire informe le conseil que Mr DEBETZ, dans son courrier du 19/02/2019, fait part de sa volonté de vendre son terrain situé « La Chaise » à St-Amant cadastré 294 F 304. Ce terrain a déjà été proposé à la vente aux riverains, mais sans succès.



Il propose désormais à la commune l'acquisition de ce terrain.

Aucun prix de vente n'est fixé.

**Mr le Maire invite le Conseil à se prononcer sur cette proposition.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse à la majorité l'acquisition de ce terrain.**

5. Projet d'implantation d'une station-relai – St-Amant

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet d'implantation d'une station-relai situé à St-Amant :

Towercast souhaite implanter, sur la parcelle F307 appartenant à Mme Josiane BOUTON, une station-relai de diffusion multi-technologies sur St-Amant afin de renforcer la diffusion des bouquets de chaînes de la TNT, et des émissions de stations de radio FM sur Montmoreau.

Towercast dispose actuellement d'équipements sur l'antenne existante située au « Bois de la Chaise » mais n'est pas propriétaire de son support. Cette implantation leur permettrait de le devenir.

Caractéristiques du pylône à implanter :

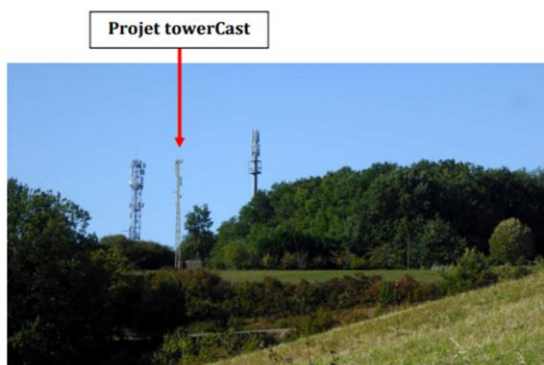
- type « treillis » implanté sur dalle béton
- 37.50m de hauteur
- Local technique de 14m²
- Clôture de 2m de hauteur

Avant



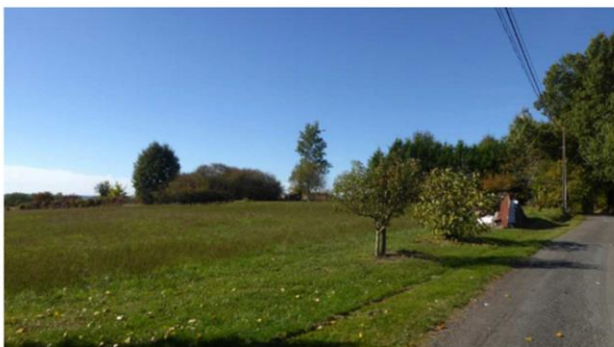
Panorama des pylônes du « Bois de la Chaise », vus depuis la route du Croix de l'Ormeau.

Après



Vue sur le futur pylône towerCast, depuis la route du Croix de l'Ormeau.

Avant



Panorama du site d'implantation de la station-relais towerCast, vu depuis le lieu-dit « Chez Berthomé ».

Après



Vue du futur pylône towerCast, sur la parcelle F 307 de « La Chaise ».

Avant



Vue du futur site d'implantation du pylône towerCast, au lieu-dit « Chez Berthomé ».

Après



Vue du futur pylône towerCast sur la parcelle de « Chez Berthomé ».

Monsieur le Maire précise que la propriétaire du terrain souhaite que le conseil émette un avis afin de prendre la décision d'accorder ou non à Towercast l'autorisation de s'implanter.

Monsieur le Maire invite le Conseil à émettre un avis sur ce projet :

- **Considérant l'impact environnemental et visuel de l'implantation d'une telle structure,**
- **Considérant que ce projet n'a pas pour objet l'amélioration de la qualité de réception TNT et FM,**
- **Le conseil émet un avis défavorable à l'implantation d'une station relai supplémentaire sur St-Amant.**

6. Installation de ralentisseurs – école de St-Amant

Pour à l'unanimité

Une étude réalisée en octobre dernier par l'ADA à la demande de la commune a mis en avant la vitesse excessive des véhicules circulant sur la RD 24, à hauteur de l'école de St-Amant.

L'ADA propose ainsi la mise en place de ralentisseurs, à la charge de la commune.



Une convention est ainsi à établir entre l'ADA et la commune pour l'aménagement et l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental.

Cette convention prévoit que la fourniture, la pose et l'entretien de ces ralentisseurs sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur l'installation de ces ralentisseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- **d'approuver l'installation de ralentisseurs devant l'école de St-Amant, sur la RD24**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre l'ADA et la commune pour l'aménagement et l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental.**

QUESTIONS DIVERSES

• Propositions d'attribution de subventions aux associations (préparation du budget 2019)

Il ne s'agit pas du vote, mais de propositions qui seront validées lors du prochain conseil.

Bénéficiaires	Proposition 2019
ADMR	1 800
AJ Montmoreau	11 000
AAPMA Basin de la Tude	350
Amicale boules St-Amant	200
Amicale donneurs de sang	900
Amicale des résidents du foyer	120
Amicale des sapeurs-pompiers	50
Asso anciens combattants	100
Asso boxe française	50
Asso du veau de Chalais	50
Asso Henry de Bournazel	100
Asso parents d'élèves	230

Bénéficiaires	Proposition 2019
Aventure et liberté	150
CAUE	110
Chorale "si on chantait"	200
Club du 3ème âge	350
Comité des fêtes	8 300
Croix rouge française	850
LADAP	100
Médailleurs militaires	90
MFR Sud Charente	230
Resto du cœur	100
Société de chasse	600
TED16/GDS	210
Voyage pour tous	50

• Plus-value Jardins de l'Angoumois / travaux RD674

Pour s'adapter aux modifications de l'aménagement, les espaces paysagers ont dû être modifiés : certains espaces verts de bord de chaussée ont été déplacés en pied de mur et des espaces engazonnés ont été remplacés par des espaces plantés.

→ Plus-value des Jardins de l'Angoumois de 2 640.90€ TTC

• Nouvel Adressage / La Poste

La dernière réunion pour la numérotation et dénomination des voies et hameaux de St-Amant a eu lieu hier.

Prochaine réunion le lundi 25 Mars 14h, mairie de Montmoreau, pour commencer MONTMOREAU SAINT CYBARD.

• Réunion Maire-adjoints fixée tous les derniers mercredis du mois à 20h, mairie de Montmoreau

Fin de la séance à 21h45